

# INFO ENDURO 2012

Pour une demande de licence « nationale », les pages 9, 10 et 12 doivent nous être renvoyées complétées.

Un aperçu des renseignements les plus importants :

## Catégories et groupes

Les licenciés devront être affiliés comme membre d'un club FMWB ou VMBB.

## Les groupes :

Enduro 1 :	De 51cc à 125cc 2T	De 51 cc à 250cc 4T
Enduro 2 :	De 126cc à 250cc 2T	De 251cc à 450cc 4T
Enduro 3 :	De 251cc à 500cc 2T	De 451cc à 650cc 4T
Seul le certificat de conformité du motorcycle fait foi du choix du groupe		

- Randonneurs** : Open  
A partir de 18 ans : **pour autant qu'il n'ait pas détenu de licence enduro autre que randonneur.**  
Cylindrée libre
- Motos Classiques** : Open  
Catégorie ouverte à tout conducteur, porteur d'une licence annuelle ou porteur d'une autorisation à la journée délivrée sur place par la Commission Sportive. (voir annexe technique)
- 50 cc** :  
Accessible à partir de 16 ans: Uniquement sur machine 50cc avec certificat de conformité et homologuée c8.
- Girls** :  
Catégorie ouverte à toute conductrice, détentrice d'une licence annuelle ou porteuse d'une autorisation à la journée délivrée sur place par la Commission Sportive.
- 125 4Temps** :  
**Les pilotes de moins de 24 ans peuvent participer dans cette catégorie**
- Juniors** :  
Catégorie ouverte à la licence Enduro Juniors du CB 2011 et aux 3 premiers randonneurs du CB 2011.  
**Age minimum : 24 ans**
- Gentlemen** :  
Les licences seront délivrées aux pilotes âgés de 40 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année des compétitions.  
Ceux qui possédaient une licence gentlemen en 2011 sans atteindre 40 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2012, seront autorisés à continuer dans ce groupe. Les Gentlemen rouleront ensemble, toutes cylindrées groupées.
- Nationaux** :  
Catégorie ouverte à la licence Enduro Nationaux du CB 2011 et: obligatoire pour les 5 premiers scratch du C. B. Junior 2011. Accès facultatif pour les autres Juniors et Gentlemen.  
Catégorie ouverte aux Inters Enduro NON-licenciés depuis 3 ans, ainsi qu'aux pilotes licenciés Inters dans d'autres disciplines motocyclistes excepté le Motocross.  
**Age minimum : 24 ans**
- Espoirs** :  
Catégorie ouverte aux pilotes dont l'âge est compris entre 18 et 23 ans à la prise de la licence de l'année des compétitions.
- Inters** :  
Catégorie ouverte à la licence Enduro Inters ainsi qu'aux pilotes Inters de toutes les autres disciplines et des autres fédérations.

## Plaques-numéros pour pilotes licenciés :

Le numéro de course sera attribué avec la licence. La plaque frontale et les 2 plaques latérales du motocycle doivent respecter les conditions suivantes: -Couleur du fond de plaque et des chiffres par catégorie comme repris ci-dessous

Catégorie	Numéros de course	Couleur du Fond	Couleur des Chiffres
Inters	1 à 49	Jaune	Noirs
Espoirs	50 à 99	Jaune	Rouges
Nationaux	100 à 199	Rouge	Blancs
Gentlemen	200 à 249	Noir	Blancs
Juniors	250 à 349	Blancs	Noirs
Randonneurs	A partir de 350	Vert	Blancs
Motos Classiques		Bleu	Blancs
Girls – 50 – 125 4T - Electriques			

Pour les Inters, le groupe de travail enduro attribuera les numéros de course sur base du classement scratch de l'année précédente.

### Engagements : inscriptions au préalable

Les participants doivent s'inscrire sur le site <http://www.fmb-bmb.be> au plus tard deux semaines avant l'épreuve.

**Ce délai peut être modifié par l'organisateur en accord avec le secrétariat FMB-BMB.**

Ceux qui n'ont pas accès à Internet doivent faire parvenir au secrétariat FMB-BMB leur document d'inscription au plus tard trois semaines avant l'épreuve

Le montant des frais de participation doit parvenir sur le compte de l'organisateur au moins dix jours ouvrables avant l'épreuve et le paiement officialisera l'inscription à l'épreuve. Le numéro du compte sera indiqué sur chaque inscription.

Les frais de participation, sous quelque forme que ce soit, sont fixés à **45 € pour les épreuves avec 1 étape spéciale, et de 50 € pour les épreuves à partir de 2 étapes spéciales**, dont 3 € seront restitués à l'équipe belge des 6 jours et **2 € iront au Fond « Promotion du Championnat de Belgique enduro »**. S'il s'agit d'une organisation en 2 jours, 5 € seront restitués à l'équipe belge d'Enduro et **3 € au Fond « Promotion du Championnat de Belgique enduro »** et le montant de l'engagement sera repris dans le règlement particulier de l'épreuve. Le droit de participation maximum pour une épreuve de 2 jours est de 100 €.

L'engagement est gratuit pour les moins de 18 ans.

**Attention : A partir de la saison 2012, pour les licenciés à l'année, il ne sera plus possible de s'inscrire, ni de payer sur place le jour de l'épreuve. Ils sont donc obligés à s'inscrire et de payer dans les délais prévus, à défaut, interdiction de participer à l'épreuve !!!**

**Les coureurs licenciés à l'année qui se présentent sur place sans inscription et paiement au préalable, ne pourront que s'inscrire en loisirs.**

**Pour les pilotes « une manifestation » Il leur est fortement conseillé de s'inscrire à l'avance via le site <http://www.fmb-bmb.be>. A défaut, ils pourront s'inscrire sur place en remplissant correctement et lisiblement le formulaire d'inscription et en signant ce dernier. Dans ce dernier cas, ils pourraient devoir s'acquitter d'un supplément de droit d'inscription si prévu et fixé dans le règlement particulier de l'épreuve.**

## Championnat de Belgique

En fin de saison les titres suivants seront attribués:

Inters E1	Inters E2	Inters E3	Inters Scratch
Espoirs E1	Espoirs E2/E3		Espoirs Scratch
Nationaux E1	Nationaux E2	Nationaux E3	Nationaux Scratch
Gentlemen			
Juniors E1	Juniors E2	Juniors E3	Juniors Scratch
Randonneurs	Girls	50cc	Motos classiques

### Changement de catégorie :

A. Avant le début de la saison:

- Vers catégorie supérieure: à la demande du pilote ou imposé par le Groupe de travail Enduro
- Vers catégorie inférieure: avis du Groupe de travail Enduro

B. Pendant la saison:

- Vers catégorie supérieure: à la demande du pilote ou imposé par le Groupe de travail Enduro
- Vers catégorie inférieure: avis du Groupe de travail Enduro

Tout changement de groupe est autorisé moyennant adaptation de la licence auprès du secrétariat de la fédération affiliée concernée jusqu'au plus tard le mercredi précédent l'épreuve et moyennant paiement des frais administratifs. **POUR LES DELAIS ET COUTS ADRESSEZ-VOUS A VOTRE FEDERATION AFFILIEE.**

### Changements les plus importants au règlement 2012

#### Règlement sportif

- Retour à l'utilisation d'une carte de pointage pour les CH et CP – tour par tour. Avantage : contrôle par les clubs + difficultés système Orion
- Ajouter utilisation du speed gun pour les contrôles de vitesse
- Montant d'inscription : 45 EUR pour 1 spéciale et 50 EUR à partir de 2 spéciales
- Espoirs : 3 tours au lieu de 4
- Juniors et nationaux : à partir de 24 ans
- Suppression du pointage au départ. La carte de pointage sera remise au podium de départ ou à la sortie du parc fermé.
- Super spéciale : ordre de départ sur base du classement provisoire du championnat
- Championnat de Belgique : en cas d'un report d'une épreuve, le délais de deux mois ne doit pas être respecté pour que l'épreuve compte pour le championnat de Belgique
- Infraction code de la route : uniquement des officiels (FMB + organisateur.) pourront établir un rapport d'infraction.
- Responsabilité : le coureur est responsable pour les agissements de son entourage. Le DC pourra infliger une sanction.
- Jury : premier et deuxième adjoint présents + commissaire d'organisation
- Annexe chrono : en cas de contestation, le DC décidera de la validité des enregistrements
  
- Règlement technique
- Précision : Pneus cross homologués pour la route : interdits
- Autocollants au lieu d'un colson pour identifier les motos contrôlées

**Promotions enduro:**

**Espoirs vers inters** : Peffer Johan (1<sup>er</sup>)

**Nationaux vers Inters** : Theunissen Luc, Slachmuylders Jean-François, Lemoine Christophe, Ancelin Nicolas, Brichart Quentin (les 5 premiers). Le GT Enduro décide également de faire monter Jérémy Paquay et Sluys Rudi.

**Juniors vers nationaux** : Vanmarcke Olivier, Van Campenhout Loic, Vilain Anthony, Simar Nicolas, Dehoux Claude (5 premiers)

**Randonneurs vers juniors** : Persyn Olivier, Boulet Alain, Vanderheyden Davy, Vandoninck Ives, Jomaux Dominique (5 premiers)

Consultez le règlement complet sur [www.fmb-bmb.be](http://www.fmb-bmb.be)

**RAPPEL** : Les licenciés annuels devront être en ordre de licence pour le **lundi midi** avant l'épreuve.



**PROCEDURE D'INSCRIPTION EPREUVES ENDURO**

**INFORMATION COUREURS -**

Il y a une pré inscription obligatoire afin de pouvoir participer aux épreuves du Championnat de Belgique d'Enduro. Nous tenons tout d'abord à souligner que cette formule a comme but de réduire les longues files d'attente à la table d'inscription et de permettre aux organisateurs de pouvoir mieux préparer leur événement. Vous êtes également informé au préalable de votre heure de départ pour que vous sachez à quelle heure vous devez être présent.

La procédure d'inscription se fait entièrement de façon électronique via le site Internet de la FMB. Vous devrez dans le menu calendrier enduro cliquer sur l'enduro à laquelle vous souhaitez vous inscrire. Il y a une distinction entre les licenciés FMB et les non licenciés et loisirs.

**1. Licenciés FMB**

Chaque licencié FMB a reçu par e-mail un nom d'utilisateur et mot de passe afin d'accéder au Site Internet FMB. Ce nom d'utilisateur et mot de passe n'ont pas été changés et pourront donc être réutilisés pour vous inscrire. Avez-vous oublié votre mot de passe mais connaissez-vous encore votre nom d'utilisateur ? Dans ce cas là vous pourrez tout simplement demander un nouveau mot de passe via le site web FMB, menu gauche (sous 'se connecter'). Vous ne devez donc pas contacter le secrétariat ! Attention : tous les comptes (accounts) des licenciés enduro de l'année précédente ont été bloqués. Ce compte sera réactivé par la fédération affiliée des que votre nouvelle licence est en ordre! Il est donc très important que votre licence est réglée au moins 10 jours ouvrables avant la première épreuve afin de pouvoir vous inscrire de façon électronique.

Les nouveaux licenciés FMB recevront, à partir du moment que leur licence est en ordre, les coordonnées de leur compte pour se connecter via e-mail de leur fédération affiliée respective (VMBB ou FMWB)

Une fois après avoir être connecté (login), vous verrez pour chaque épreuve d'enduro (cliquez dans le menu calendrier enduro sur l'épreuve concernée) un lien vers le formulaire d'enregistrement de l'épreuve. Vous devrez remplir les différents champs et soumettre le formulaire (bouton en dessous). Vous remarquerez que la possibilité vous sera offerte d'introduire le numéro de course d'un co-coureur souhaités. Ceci permettra à l'organisateur, lors de l'attribution de votre heure de départ, d'essayer de faire en sorte que ce coureur puisse prendre le départ avec vous. Enfin, vous devrez payer le montant d'engagement sur le compte bancaire du club organisateur mentionné sur le formulaire d'inscription électronique.

L'organisateur confirmera l'inscription dès réception du paiement en cochant la case 'payé' sur le formulaire d'engagement que le coureur pourra consulter.

**2. Non-licenciés et loisirs**

Les coureurs non en possession d'une licence annuelle FMB (licencie 1 manifestation ou licence étrangère) ainsi que les participants de la catégorie Loisirs devront eux aussi s'inscrire via le site Internet FMB. Pour chaque épreuve d'enduro (cliquez dans le menu calendrier enduro sur l'épreuve concernée) il y aura un lien vers un formulaire d'enregistrement de l'épreuve pour les non licenciés. Ils devront bien sur également remplir les différents champs et soumettre le formulaire (bouton en dessous). Néanmoins, ils seront obligés à

imprimer un exemplaire dûment rempli et le signer. Ensuite, ils devront apporter le formulaire signé à l'épreuve et le remettre à la table d'inscription avant de pouvoir participer. Enfin, ils devront également payer le montant d'engagement ainsi celui de la licence 1 manifestation sur le compte bancaire du club organisateur mentionné sur le formulaire d'inscription électronique.

Une semaine avant chaque épreuve une liste des coureurs inscrits sera publiée sur le site Internet de la FMB. Uniquement les coureurs complètement en ordre avec le paiement du droit d'inscription seront repris sur cette liste. L'heure de départ de chaque coureur sera mentionnée sur la liste.

Les coureurs n'ayant pas la possibilité de s'inscrire via le site Internet FMB sont priés de prendre contact avec chaque organisateur afin de régler son engagement. Les formulaires d'inscription pourront être téléchargés du site web FMB (rubrique enduro / info coureurs) ou être obtenus auprès du secrétariat FMB.

**Attention : A partir de la saison 2012, pour les licenciés à l'année, il ne sera plus possible de s'inscrire, ni de payer sur place le jour de l'épreuve. Ils sont donc obligés à s'inscrire et de payer dans les délais prévus, à défaut, interdiction de participer à l'épreuve !!!**  
**Les coureurs licenciés à l'année qui se présentent sur place sans inscription et paiement au préalable, ne pourront que s'inscrire en loisirs.**  
**Pour les pilotes « une manifestation » Il leur est fortement conseillé de s'inscrire à l'avance via le site <http://www.fmb-bmb.be>. A défaut, ils pourront s'inscrire sur place en remplissant correctement et lisiblement le formulaire d'inscription et en signant ce dernier. Dans ce dernier cas, ils pourraient devoir s'acquitter d'un supplément de droit d'inscription si prévu et fixé dans le règlement particulier de l'épreuve.**

### **3 Gérer votre compte d'utilisateur (licenciés FMB uniquement)**

Les coureurs en possession d'une licence annuelle FMB pourront gérer leur compte d'utilisateur FMB via le menu gauche 'mon compte'. Ils pourront compléter et modifier certains champs (par exemple adresse, date de naissance, compagnie d'assurance,...) afin d'éviter à être obligé d'introduire ces données chaque fois quand ils souhaitent s'inscrire pour une épreuve d'enduro.

## Explications – Demande de licence Enduro 2012

### Délais et modalités d'introduction des demandes de licences annuelles

Pour rappel, les dossiers de demande de licence annuelle devront être transmis complets et payés à la FMWB pour le LUNDI MIDI qui précède une épreuve se disputant le dimanche.

**Toutes les données obligatoires de la demande de licence doivent être complétées, sinon celle-ci sera renvoyée au club du coureur pour être parachevée. La priorité sera accordée aux demandes qui nous seront parvenues correctement et entièrement remplies et payées.**

Ce règlement sera appliqué sans exception.

### Transpondeur

**Les coureurs qui ne disposent pas d'un transpondeur Enduro (Orion) obtenu en 2011 avec leur licence, doivent ajouter 50,00 € au tarif de leur licence annuelle.**

### Documents originaux

La demande de licence ORIGINALE (comportant la signature manuscrite) doit nous être envoyée pour courrier postal. Les fax, scan et autres reproductions ne sont pas acceptées.

### Tapis environnement

Le tapis obligatoire est fourni avec la licence.

### Première demande de licence

Les demandeurs qui n'ont jamais eu de licence auprès de la FMWB devront joindre à leur demande de licence une photocopie de leur carte d'identité.

### Première demande de licence de la saison

Versez le montant qui correspond au type de licence sollicitée, qui comprend une licence pour une classe, l'assurance obligatoire et le forfait « communication FMB ».

### Licence complémentaire ou changement de classe en enduro

Toute demande de licence complémentaire ou changement de classe en enduro en cours de saison nécessitant l'émission d'une nouvelle carte sera facturée 5,00 Euros. Cette licence supplémentaire ou changée doit être demandée par écrit et l'ancienne licence renvoyée à la FMWB. Toute demande de licence supplémentaire ou changée et son paiement doivent parvenir au plus tard à la FMWB le lundi midi qui précède une épreuve qui se déroule le dimanche.

De même, le prix de toute demande de licence éventuelle dans une autre discipline nécessitant l'émission d'une carte de licence supplémentaire sera majoré de 5,00 Euros.

### Certificat médical

Seule l'attestation figurant sur la dernière page de la demande de licence, remplie par le médecin traitant ou mieux, un médecin du sport, est nécessaire.

### Affiliation

Le demandeur doit être membre d'un club affilié à la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique. Il doit faire apposer le cachet et le numéro de son club sur la demande de licence. La liste des clubs affiliés à la FMWB se trouve sur notre site Internet [www.fmwb.be](http://www.fmwb.be).

Cette obligation logique découle d'un décret de la Communauté française.

### Paiement

Pour éviter tout problème avec le service comptable concernant les paiements des licences par virement bancaire, nous vous demandons de mentionner les nom et prénom du coureur, la discipline et son numéro de licence (pour ceux qui en ont déjà un). Pour les autorisations de départ valables pour une seule manifestation, prière de mentionner également l'épreuve pour laquelle la licence est sollicitée (si possible avec son numéro IMN/EMN).

Les paiements peuvent s'effectuer également au siège de la FMWB par carte de débit (Mister Cash, Bancontact, Maestro) ou de crédit (Visa ou Eurocard). **Les paiements par chèque ou en espèce ne seront pas acceptés**

**Aucune licence ou autorisation de départ ne sera délivrée avant que la somme correspondante ne soit en possession de la FMWB.**

### **Assurance**

En cas d'accident, le coureur concerné doit envoyer une déclaration d'accident à la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique dans la semaine qui suit l'accident. Le formulaire de déclaration d'accident est disponible sur notre site ou sur simple demande au secrétariat. Il est important de noter que l'assurance fonctionne en remboursement, elle n'avance pas les frais engendrés par un accident à un licencié.

### **Remboursement des licences**

Dorénavant, les licences qui n'ont pas été utilisées seront remboursées après soustraction des frais administratifs de 15,00 € si la licence n'a pas été émise ou 20,00 € si la licence a été émise (mais pas utilisée c.à.d. ni entraînement, ni course).

### **Pilote résidant en dehors de la Belgique (uniquement résidant en Europe)**

Veillez obtenir de la fédération de votre pays de résidence une autorisation (« Quitus ») de souscrire une licence en Belgique. Ce document original doit être annexé à votre demande de licence.

Le tarif de la licence est majoré de 15.00 € afin de compenser les coûts supplémentaires (frais postaux, etc.) pour les adresses en dehors du territoire belge.

### **Autorisations de départ**

Celles-ci doivent être demandées par écrit au moyen du formulaire joint à la demande de licence (ou sur notre site Internet) Les coureurs titulaires d'une licence UEM / FIM à l'année doivent avertir la FMWB lorsqu'ils participent à une épreuve à l'étranger, ceci afin d'être couverts par la compagnie d'assurance.

**TOUTES LES DONNEES OBLIGATOIRES DE LA DEMANDE DE LICENCE DOIVENT ETRE COMPLETEES, SINON CELLE-CI SERA RENVOYEE AU CLUB DU COUREUR POUR ETRE COMPLETEE. PRIORITE SERA ACCORDEE AUX DEMANDES QUI NOUS SERONT PARVENUES CORRECTEMENT ET ENTIEREMENT COMPLETEES ET PAYEES.**

Un délai de minimum 5 jours ouvrables après réception de la demande de licence est nécessaire pour l'obtention de la licence.

**Au plus tard le lundi midi avant une épreuve qui se déroule le dimanche, la demande de licence originale (ni fax, ni email) correctement complétée et le paiement doivent être en possession de la FMWB pour que le coureur puisse participer à cette épreuve.**

**AUCUNE EXCEPTION NE SERA FAITE.**

**TOUTE CORRESPONDANCE EST A ENVOYER A LA FMWB, CHAUSSEE DE LOUVAIN 550/7 A 1030 BRUXELLES**



Réserve aux services de la F.M.W.B.	Paiement reçu le .....	Référence : .....
	1.10.02 ..... 10,00 €	2.06.05 ..... €
	1.07.05 ..... €	2.06.15 ..... €
	1.07.27 ..... €	2.07.05 ..... €
	1.07.28 ..... €	2.07.15 ..... €
	1.08.01 ..... €	1.10.07 ..... €
	1.10.09 ..... €	1.01.01 ..... €
	1.10.15 ..... 50,00 €	2.12.01 ..... €
	2.04.05 ..... €	Total : ..... €

## FEDERATION MOTOCYCLISTE WALLONNE DE BELGIQUE

### Chaussée de Louvain 550/7 – 1030 BRUXELLES

Tél. : 02/736.87.07 Fax : 02/732.14.88 Email : info@fmwb.be Numéro de compte : 068-2292695-30

### DEMANDE DE LICENCE F.M.B. ENDURO 2012 FMWB

Numéro de licence :  Année dernière licence :   
 Discipline dernière licence :  Catégorie / Classe:

**(\*) Mentions qui doivent obligatoirement être complétées afin que la demande de licence soit traitée. Les demandes de licences incomplètes seront renvoyées aux clubs et traitées ultérieurement.**

Nom \*  Prénom \*   
 Adresse \*  N° \*  bte   
 C. postal \*  Commune \*   
 Téléphone :  Fax :   
 Date de naissance \*  /  /  Lieu \*   
 Nationalité \*  Sexe \*  M  F  
 Adresse E-Mail :

**Type de licence \*** Nationale  Internationale

Je dispose d'un transpondeur enduro FMB obtenu en 2011: Oui – Non (biffer la mention inutile).  
 Sinon, un supplément de 50,00 € devra être ajouté au prix de la licence

**Licences nationales FMB\***

- Inter
- Nationaux
- Junior
- Espoir
- Gentleman
- Randonneur
- Girl
- 50 cc - 125 4T (\*\*)
- Moto Ancienne Open :

Merci de préciser la classe :

E1 – E2 – E3 (\*\*)

(\*\*) Entourer SVP

Electriques

Marque \*  Cylindrée \*  C

**Veillez préciser \*** 2 Temps  4 Temps

**Licences UEM – FIM :**

- Championnat du monde (FIM)
- Championnat d'Europe (UEM)

**N.B. : Une licence UEM – FIM comprend obligatoirement une licence nationale à préciser.**

**CLUB \***

Numéro

Nom

Cachet du club :

**Déclaration à lire très attentivement et à signer SVP \***

Je prends l'engagement de respecter les statuts de la FMWB, le code Sportif de la FMB et ses annexes, le Code Sportif International de la Fédération Internationale Motocycliste FIM que je déclare connaître.

Je ne suis pas déchu du permis de conduire.

Je déclare sur l'honneur que la moto utilisée correspond au carnet d'immatriculation et à la carte verte d'assurance et est conforme au code de la route. Mon casque est homologué pour le code de la route.

Je m'engage à respecter le code de la route, les consignes et les indications du club organisateur.

Je renonce formellement à me pourvoir en justice contre la FMB et tous les organisateurs d'une épreuve sportive, à titre personnel ou comme civilement responsable.

Je renonce formellement, pour moi et mes ayant droits, à réclamer une indemnité quelconque au coureur qui, en course ou au cours des entraînements officiels, m'aurait causé un dommage, si important soit-il.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions du décret de la Communauté Française du 8 décembre 2006 interdisant le dopage, et, en conséquence, je m'engage sur l'honneur à ne pas m'adonner à la pratique du dopage et à me conformer strictement aux stipulations du décret précité. La liste des produits et méthodes interdits est disponible sur [www.dopage.be](http://www.dopage.be). Les coureurs souffrant d'un état pathologique avéré nécessitant l'usage d'une substance ou d'une méthode interdite doivent d'abord obtenir une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (« AUT ») (voir secrétariat).

Je déclare informer le Collège Médical de la FMWB de toute blessure grave ou maladie grave survenant dans le cours de cette saison.

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des directives émises par le Collège pour l'environnement de la FMB (Code environnement FIM) et les respectera. Le soussigné reconnaît l'importance des règles pour la conservation de la nature et exercera son sport en respectant l'environnement.

Suite à la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée, vos données personnelles seront enregistrées dans notre fichier (FMWB, chaussée de Louvain 550/7, 1030 Bruxelles) d'administration des membres. Vous disposez d'un droit de consultation, de correction et de suppression.

Le participant à un Championnat, Prix FIM ou une manifestation internationale, au sens des règlements sportifs FIM, exonère la FIM, la FMNR, les organisateurs et les officiels ainsi que leurs représentants auxiliaires ou employés, de toute responsabilité pour des lésions corporelles ou dommages matériels, directs ou indirects, qui pourraient lui être causés dans le cadre d'un championnat, Prix FIM, une manifestation internationale ou d'un entraînement en vue de cette manifestation.

En outre le participant s'engage à dégager la FIM, la FMNR, les organisateurs et les officiels ainsi que leurs représentants, auxiliaires ou employés, de toute responsabilité à l'égard de tiers dont il est solidairement responsable.

Tout recours aux tribunaux ordinaires est exclu contre des décisions définitives rendues par les organes juridictionnels ou l'Assemblée Générale de la FIM. Pareilles décisions doivent être exclusivement soumises à la compétence du Tribunal Arbitral du Sport qui tranchera définitivement le litige, suivant le Code de l'Arbitrage en matière de sport.

Fait à .....

Le ...../...../.....

Signature, précédée de la mention lu et approuvé

**En cas de minorité, permission des parents ou tuteurs (1) légalisée par l'Administration Communale**

Je soussigné,

Nom :  Prénom :

Autorise le mineur :

Nom :  Prénom :

A pratiquer les sports motocyclistes.

Fait à .....

Le ...../...../.....

Signature du responsable légal

Signature et cachet de l'Administration communale

(1) Biffer les mentions inutiles

## ASSURANCES

Le décret de la Communauté française du 26 avril 1999 qui organise le sport en Communauté française stipule que tous les membres des fédérations sportives reconnues en Communauté française doivent être couverts assurance Dommages corporels.

Les assurances souscrites pour les coureurs sont incluses obligatoirement dans la licence.

Cette assurance fonctionne en remboursement de vos frais.

### **LICENCES FIM (G)**

Décès :	32.500,00 €
Invalidité permanente :	65.000,00 € (10% de franchise à partir de 20% d'invalidité)
Invalidité temporaire (revenu journalier, garanti en ce compris l'intervention éventuelle de la mutuelle) :	25,00 € (après 31 jours – max. 2 ans)
Frais médicaux :	Différence entre tarifs INAMI et intervention de la Mutuelle (max. 2 ans – franchise : 25,00 €)
Frais médicaux à l'étranger :	12.395,00 €
Rapatriement :	7.500,00€

### **LICENCES INTERNATIONALES / UEM (I)**

Décès :	7.500,00 €
Invalidité permanente :	15.000,00 € (jusqu'à un taux de 50%) 30.000,00 € (à partir de 51%)
Invalidité temporaire (revenu journalier, garanti en ce compris l'intervention éventuelle de la mutuelle) :	25,00 € (après 31 jours – max. 2 ans)
Frais médicaux :	Différence entre tarifs INAMI et intervention de la Mutuelle (max. 2 ans – franchise : 25,00 €)
Frais médicaux à l'étranger :	12.395,00 €
Rapatriement :	7.500,00 €

### **LICENCES FMB - FMWB (N)**

Assurance obligatoire pour l'Enduro, les Classics, la Course sur Route, le Supermoto et le Motocross (couverture 24h/24)

Décès :	7.500,00 €
Invalidité permanente :	15.000,00 € (jusqu'à un taux de 50%) 30.000,00 € (à partir de 51%)
Invalidité temporaire (revenu journalier, garanti en ce compris l'intervention éventuelle de la mutuelle) :	25,00 € (après 31 jours – max. 2 ans)
Frais médicaux en Belgique :	Différence entre tarifs INAMI et intervention de la Mutuelle (max. 2 ans – franchise : 25,00 €)

N.B. : pas d'assurance rapatriement incluse

### **LICENCES FMB - FMWB ( C )**

Assurance obligatoire pour le Trial, les Cyclos, les 50 cc, les Minimotos et les Scooters.

Décès :	7.500,00 €
Invalidité permanente :	15.000,00 € (jusqu'à un taux de 50%) 30.000,00 € (à partir de 51%)
Invalidité temporaire (revenu journalier, garanti en ce compris l'intervention éventuelle de la mutuelle) :	25,00 € (après 31 jours – max 2 an)
Frais médicaux :	Différence entre tarifs INAMI et intervention de la Mutuelle (max. 2 ans – franchise : 25,00 €)

N.B. : pas d'assurance rapatriement incluse

***TYPE C : COUVERTURE UNIQUEMENT PENDANT LES COURSES FMB AINSI QUE SUR LE CHEMIN DE L'ALLER ET DU RETOUR***

**L'assurance obligatoire est toujours comprise dans le prix de la licence.**

Veillez prendre contact avec le secrétariat si vous souhaitez obtenir les informations relatives à une couverture supérieure.

## CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE \*

Je soussigné \_\_\_\_\_

Docteur en médecine à \_\_\_\_\_

Déclare par la présente avoir examiné:

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_ Boite \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Localité \_\_\_\_\_

Et reconnais que cette personne est apte / n'est pas apte (\*) à pratiquer le sport motocycliste.

Je déclare par la présente que celui-ci ne présente aucun défaut physique susceptible de le gêner ou de présenter un danger pour autrui, dans l'exercice de son sport.

Les coureurs souffrant d'un état pathologique avéré nécessitant l'usage d'une substance ou d'une méthode interdites doivent d'abord obtenir une autorisation d'usage à des fins thérapeutique (« AUT ») (voir [www.wada-ama.org](http://www.wada-ama.org) ou au secrétariat).

Cochez ici si vous joignez une AUT à cette demande.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature et cachet

(\*) Biffer la mention inutile

### En cas de décès, le bénéficiaire de l'assurance décès est \*

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_ bte \_\_\_\_\_

C. postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_



## TARIFS LICENCES ENDURO 2012

### 1. F.I.M. – UEM

Cette licence permet aux coureurs de participer aux épreuves organisées par n'importe quelle fédération du monde reconnue par la F.I.M. ainsi qu'aux épreuves de Championnat et Prix F.I.M. / U.E.M. suivants:

Type de licence	Annuelle	1 manifestation
C.M. Enduro	1.000,05 €	180,05 €
ISDE Trophée Mondial + Junior	***	370,05 €
ISDE autres que Trophée Mondial + Junior	***	400,05 €
Champ. d'Europe Enduro	380,05 €	105,05 €

### 2. F.M.B. (non valable pour les Championnats et Prix F.I.M.)

Enduro	Nationale	Internationale
<b>Annuelles</b>		
Randonneurs	125,05 €	265,05 €
Gentlemen	125,05 €	265,05 €
Girls	125,05 €	265,05 €
Espoirs/Junior/Classics/50cc/80cc/125 4T	125,05 €	265,05 €
Nationaux	125,05 €	265,05 €
Inters	135,05 €	300,05 €
Toutes classes <u>avec</u> attestation d'assurance :	80,05 €	
<b>1 manifestation</b>		
	25,00 €	65,05 €
	25,00 € (av. attestation d'assurance.)	
	3,00 € (Loisirs : parcours sans spéciale)	
RMT	30,00 €.	
Délivrance d'une carte de licence supplémentaire : 5,00 €		

Les coureurs qui ne disposent pas d'un transpondeur Enduro (Orion) obtenu en 2011 avec leur licence, doivent ajouter 50,00 € à ces tarifs (licences annuelles)

Les résidents à l'étranger doivent ajouter 15,00 € à ces tarifs

Tous ces montants comprennent l'assurance, la licence et les frais de dossier. Les licences annuelles comprennent en plus l'abonnement au eNewsletter, le tapis environnemental.

**Compte FMWB : 068-2292695-30**

**IBAN : BE15 0682 2926 9530 BIC : GKCCBEBB**

**NATIONALE:** Cette licence permet aux coureurs de participer aux épreuves « enduro » organisées par la F.M.B.

**INTERNATIONALE:** Cette licence permet aux coureurs de participer aux épreuves organisées par n'importe quelle fédération reconnue par la F.I.M.

**1 MANIFESTATION :** Cette autorisation permet aux coureurs qui ne sont pas titulaires de la licence adéquate, de participer à une épreuve. Pour les épreuves F.I.M., Européennes et Internationales, elle pourra être délivrée uniquement au coureur titulaire d'une licence nationale pour l'année en cours.

Il est possible d'obtenir un duplicata des licences en cas de perte ou de vol, moyennant paiement d'un montant de 15,00 €.

Toute correspondance ou demande d'information est à adresser à la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique,  
Chaussée de Louvain 550/7 à 1030 Bruxelles





**FMWB asbl**  
**Chaussée de Louvain 550/7**  
**1030 BRUXELLES**

**Attestation d'assurance individuelle conducteur**  
**(Si vous êtes couvert par une assurance personnelle)**

Je soussigné

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Représentant ou courtier de la compagnie d'assurance

\_\_\_\_\_

atteste par la présente que Monsieur / Madame

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_ bte \_\_\_\_\_

C. postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

est assuré, auprès de l'organisme d'assurance mentionné ci dessus, en assurance individuelle conducteur, couvrant la pratique de la moto, pour la période du ..... au ..... (couvrant la période entre la demande de licence et le 31/12/12)

et ce pour des **montants supérieurs ou égaux à tous les montants repris ci-dessous** :

Décès : 7.500,00 €  
Invalidité permanente : 15.000,00 € ( jusqu'à 50 % )  
30.000,00 € ( à partir de 51 % )  
Invalidité temporaire ( par jour ) : 25,00 € ( Max 2 ans ) (\*)  
(\* ) Revenu journalier garanti, en ce compris l'intervention éventuelle de la mutuelle.

Frais médicaux : Différence entre INAMI et intervention de la mutualité (Max 2 ans).

Fait à ..... le .....

Signature et cachet de l'assureur ou de son représentant :

Je soussigné

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

**déclare m'engager à garder l'assurance reprise ci dessus au moins jusqu'au 31 Décembre 2012**

Fait à ..... le ...../...../2012

Signature du coureur:

**Ce document dûment rempli doit être joint à la demande de licence Enduro afin de bénéficier de la licence annuelle à 80,05 €**